



PUBLICATION DE NOTIFICATION CONFORMEMENT A LA LOI DU 02.05.2007

Il résulte d'une notification effectuée le 8 avril 2011 par AXA SA, 25 avenue Matignon à 75008 Paris(F) ainsi que par AXA Belgium SA, qu'un dépassement de seuil passif a eu lieu en date du 1^{er} février 2011, comme suite à l'opération de scission partielle de la **SA MASADA** intervenue le 31 janvier 2011.

Détenteur des droits de vote : AXA BELGIUM

Chaîne de contrôle : AXA Belgium est une filiale d'AXA Holdings Belgium, elle-même filiale d'AXA S.A. Les entités opérationnelles du groupe AXA comprenant les sociétés d'assurance filiales d'AXA agissent et exercent leurs droits de vote indépendamment de toute autre entité du groupe AXA exerçant des activités de gestion d'actifs, dans les conditions posées à l'article 11§2 de la loi du 2 mai 2007.

Nombre de droits de vote : 433 164, soit **14,78** % du total des droits de vote

Date de franchissement passif du seuil de 15 % : 01/02/2011

Dénominateur : 2 931 334

La notification ainsi que la structure d'actionariat peuvent également être consultées sur le site internet de la société (**www.homeinvestbelgium.be**).

Bruxelles, le 19 avril 2011

INVESTOR RELATIONS

Xavier Mertens, Chief Executive Officer

T +32 2 740 14 51 - F +32 2 740 14 59

E xavier.mertens@homeinvest.be

www.homeinvestbelgium.be